

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1461

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Relogement opérationnel - 3° phase (2010-2012) - Convention de participation financière avec la ville de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pilonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1461**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Relogement opérationnel - 3° phase (2010-2012) - Convention de participation financière avec la ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU, la Communauté urbaine de Lyon et les communes concernées se sont engagées dans un processus de diversification de l'offre de logements. Conformément aux objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) cela concerne l'ensemble de l'agglomération et notamment les quartiers où l'habitat social est fortement représenté. Ce programme prévoit la démolition de logements sociaux, leur reconstitution ainsi que le relogement des ménages concernés. Pour accompagner le processus de relogement et conformément à la charte du relogement signée par tous les partenaires engagés dans ce processus (communes, Etat, bailleurs sociaux, associations de locataires, département, etc.), il est nécessaire de prévoir un accompagnement des ménages concernés. Pour cela, les partenaires ont mis en place des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour coordonner le processus et la multiplicité des intervenants concernés.

La ville de Lyon est maître d'ouvrage de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) depuis 2003. Deux premières missions pour le relogement opérationnel ont été conduites de fin 2003 à mi 2009.

Dans la première phase de relogement sur 2003-2005, puis la suivante sur 2006-2009, ces missions ont contribué fortement à la réalisation des relogements dans le respect des délais et dans des conditions optimales pour les habitants, les bailleurs et les différents acteurs impliqués. Elles ont été considérées comme un outil d'appui au relogement opérationnel pour assurer la cohérence du projet et une réactivité la plus importante possible. La volonté de réussir le relogement dans les délais tout en respectant les besoins exprimés par les ménages a mobilisé un partenariat élargi et a conduit à développer de nouvelles procédures, de nouvelles formes de travail pour que le relogement soit une réussite pour les ménages, les bailleurs et les lieux d'accueil.

La poursuite du renouvellement urbain conduit à mettre en œuvre une troisième mission sur la ville de Lyon pour une période de trois ans. En effet, les opérations de renouvellement urbain (la Duchère, Mermoz et la requalification du parc privé) qui se poursuivent nécessitent la continuité du partenariat et des processus engagés de relogement opérationnel.

Pour cette troisième phase, il est proposé de lui conférer un rôle plus stratégique compte tenu des acquis des phases précédentes, des nouvelles possibilités offertes par la reconstitution de l'offre sur site et dans les autres arrondissements de la ville et par une coordination avec le programme d'action de la gestion urbaine de proximité.

Les objectifs sont :

- d'apporter une assistance à la conception et à l'organisation d'une stratégie de relogement et de peuplement,
- d'apporter une assistance à l'organisation et à la consolidation du partenariat,
- d'élaborer des outils de suivi et d'évaluation du relogement,
- de négocier et de suivre les relogements de certaines catégories de ménages ou cas spécifiques, à articuler dans le cadre d'une mission globale d'agglomération pour l'accès au logement social,
- d'évaluer et d'assurer la cohérence globale des relogements à l'échelle des quartiers, des arrondissements et de la ville de Lyon.

Cette prestation sera cofinancée par l'ANRU, la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon.

Le montant prévisionnel de la prestation pour trois ans s'élève à 150 000 € TTC, se répartissant de la façon suivante :

- ville de Lyon (maître d'ouvrage) :	67 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	41 500 €
- ANRU :	41 500 €

Pour mémoire, les deux premières phases de relogement (2003-2005 ; 2006-2009) ont bénéficié de la même clé de répartition, à savoir :

- ville de Lyon (maître d'ouvrage) :	67 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	41 500 €
- ANRU :	41 500 €

La participation financière de la Communauté urbaine de Lyon fera l'objet d'une convention avec la ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 500 € au profit de la ville de Lyon dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relogement opérationnel,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 657 341 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.